

Depuis 30 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés allemandes en France.



News | Droit social | Allemagne

## **Les élections des comités d'entreprise (*Betriebsrat*) en Allemagne en 2026 : l'essentiel pour les RH et dirigeants francophones**

16 janvier 2026

À l'approche des élections régulières des comités d'entreprise en Allemagne en 2026, il est utile pour les équipes RH et les dirigeants de groupes franco-phones présents en Allemagne (filiales, succursales ou effectifs locaux) de connaître les étapes clés, les obligations pratiques et les points de vigilance afin d'assurer un scrutin valide et sécurisé.

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, les élections de *Betriebsrat* démarrent dans les entreprises concernées en Allemagne.

### **Qu'est-ce que le *Betriebsrat* allemand ?**

Le *Betriebsrat* est l'équivalent allemand du CSE en France, mais il possède des particularités uniques au droit du travail outre-Rhin.

C'est un organe élu représentant les salariés au sein de l'entreprise, doté de droits de consultation, d'information, et surtout de codécision dans de nombreux domaines (organisation du travail, horaires, conditions de sécurité, égalité professionnelle, etc.).

### **Principes généraux de la mise en place du *Betriebsrat* allemand**

- Initiative des salariés :** en Allemagne, la création d'un *Betriebsrat* dépend exclusivement de la volonté des salariés. Il n'existe pas



**Ulrich Martin** DEA / DESE  
Rechtsanwalt  
[martin@rechtsanwalt.fr](mailto:martin@rechtsanwalt.fr)  
T + 33 (0) 3 88 45 65 45



**Michael Ott**  
Rechtsanwalt  
[ott@rechtsanwalt.fr](mailto:ott@rechtsanwalt.fr)  
T + 33 (0) 3 88 45 65 45



**Jörg Luft**  
Rechtsanwalt  
[luft@rechtsanwalt.fr](mailto:luft@rechtsanwalt.fr)  
T + 49 (0) 7221 30 23 70

[www.rechtsanwalt.fr](http://www.rechtsanwalt.fr)

**Strasbourg**  
16 rue de Reims  
F-67000 Strasbourg  
T + 33 (0) 3 88 45 65 45  
[strasbourg@rechtsanwalt.fr](mailto:strasbourg@rechtsanwalt.fr)

**Paris**  
4 rue Paul Baudry  
F-75008 Paris  
T + 33 (0) 1 53 93 82 90  
[paris@rechtsanwalt.fr](mailto:paris@rechtsanwalt.fr)

**Baden-Baden**  
Schützenstraße 7  
D-76530 Baden-Baden  
T + 49 (0) 7221 30 23 70  
[baden@rechtsanwalt.fr](mailto:baden@rechtsanwalt.fr)

**Zürich**  
Bahnhofstrasse 10  
CH-8001 Zürich  
T +41 (0) 43 456 25 86  
[zuerich@rechtsanwalt.fr](mailto:zuerich@rechtsanwalt.fr)

**Bordeaux**  
48 cours d'Alsace et Lorraine  
F-33000 Bordeaux  
T + 33 (0) 5 56 28 38 07  
[bordeaux@rechtsanwalt.fr](mailto:bordeaux@rechtsanwalt.fr)

**Sarreguemines**  
50 rue de Grosbliederstroff  
F-57200 Sarreguemines  
T + 33 (0) 3 87 02 99 87  
[sarreguemines@rechtsanwalt.fr](mailto:sarreguemines@rechtsanwalt.fr)

d'obligation légale : même dans de grandes entreprises, il peut ne pas y avoir de comité si les salariés ne le souhaitent pas. Le **seuil minimal** pour la création d'un *Betriebsrat* est de **5 salariés**.

- **Rôle de l'employeur** : l'employeur n'a aucune obligation de mettre en place le comité, mais il doit soutenir l'ensemble des frais liés à l'organisation et au fonctionnement du *Betriebsrat* (locaux, fournitures, matériel, temps de travail pour les membres, etc.).
- **Composition** : le nombre de membres varie selon l'effectif (par exemple, 1 membre pour 5 à 20 salariés, 3 membres à partir de 21 salariés, etc.).
- **Indépendance syndicale** : le *Betriebsrat* est indépendant des syndicats, bien que ceux-ci puissent conseiller ou encourager sa création.

## Processus électoral : comment sont organisées les élections du *Betriebsrat* allemand ?

- **Organisé par les salariés** : Toute initiative vient des salariés. La première étape consiste à désigner un comité électoral interne chargé d'organiser les élections.
- **Qui peut voter ? Qui peut se présenter ?**
  - Les salariés peuvent voter dès l'âge de **16 ans**.
  - Pour se présenter, il est nécessaire d'avoir au moins 18 ans et une ancienneté minimum dans l'entreprise de 6 mois.
- **Calendrier** : les élections ordinaires se tiennent tous les quatre ans, la prochaine période électorale étant du **1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2026**. S'il n'existe pas de *Betriebsrat* dans l'entreprise, une élection peut être organisée à tout moment par les salariés.
- **Procédure sécurisée** : l'élection suit un processus légal strict : convocation, dépôt de candidatures, scrutin secret, dépouillement, proclamation des élus/représentants.
- **Protection renforcée** : les membres élus et les salariés organisant l'élection bénéficient d'une protection contre le licenciement, assurant leur indépendance.

## Droits et attributions du Comité d'entreprise allemand (*Betriebsrat*)

- **Codécision** : le *Betriebsrat* a un droit de codécision sur de nombreux aspects sociaux et organisationnels (horaires, formation, conditions de travail, égalité, etc.), bien au-delà

des prérogatives du CSE en France. Certaines mesures importantes de l'employeur nécessitent l'accord du *Betriebsrat*.

- **Médiation et négociation** : en cas de désaccord, une commission de conciliation intervient pour trancher entre la direction et le comité d'entreprise. Le dialogue prime, la co-gestion est un pilier du modèle allemand.
- **Protection élargie** : le comité veille aussi à l'application stricte du droit du travail allemand, à la prévention des accidents, à la non-discrimination et à la protection des catégories de salariés vulnérables.

## Nos recommandations : les élections du *Betriebsrat* 2026

Pour toutes les entreprises implantées en Allemagne, la période du **1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2026** sera centrale. Il s'agit du **prochain** cycle quadriennal prévu pour le renouvellement des Comités d'entreprise.

Conseil RH et dirigeants :

- Vérifiez si un *Betriebsrat* existe déjà dans vos entités allemandes.
- Respectez strictement la neutralité : toute tentative d'entrave à la création ou au fonctionnement du *Betriebsrat* expose l'employeur à des risques juridiques importants.
- Préparez-vous à accompagner vos équipes françaises dans la compréhension de ce cadre spécifique, parfois déroutant par rapport au modèle français (où la création du CSE est obligatoire et l'employeur est acteur du processus).
- L'élection est réputée ouverte dès l'affichage de l'avis d'élection (*Wahlaußschreiben*) ; à partir de là, les salarié(e)s peuvent déposer des candidatures.
- Points de vigilance pour les employeurs :
  - Des désaccords surviennent fréquemment entre employeur et comité électoral sur le calcul des effectifs et, donc, sur la taille du CSE allemand. Dans l'hypothèse où le nombre de candidatures serait inférieur au nombre de sièges à pourvoir, la jurisprudence récente admet un principe pragmatique selon lequel: « mieux vaut un plus petit comité d'entreprise que pas de comité du tout ».
  - D'autres erreurs récurrentes à éviter concernent la répartition minimale des sièges en faveur du genre minoritaire ou encore le calcul des signatures de soutien nécessaires à la validation d'une candidature.

En résumé, la gestion de la représentation du personnel en Allemagne **repose sur l'initiative des salariés** et un mécanisme de codécision fort, et non sur une obligation patronale.

Les élections de 2026 peuvent être une opportunité de renforcer le dialogue social franco-allemand au sein de vos structures transfrontalières.

## Est-ce que votre filiale allemande est concernée par les élections du *Betriebsrat* ?

Pour toute question sur ce sujet, notre équipe en droit allemand est à votre disposition :

[Nous contacter](#)



Avec le développement de notre branche d'activité EPP TAX, nous accompagnons les sociétés françaises, belges et suisses et leurs filiales en Allemagne dans toutes les problématiques fiscales, comptables et de gestion des ressources humaines rencontrées outre-Rhin.  
[welcome@expertisecomptable.de](mailto:welcome@expertisecomptable.de)